

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2003-0520/PR/MEFPCP déclarant d'utilité publique l'élargissement de la Route Nelson Mandela.

n° 2003-0520/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

8 juillet 2003

Numéro JO

n° 13 du 15/07/2003

Date du numéro

15 juillet 2003

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La loi n°172/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique

VU La lettre n°061/DTP/03 du 09/02/03 et la lettre n°108/DTP 03 du 16/03/03

SUR Le rapport du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 01 Juillet 2003.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est déclaré d'utilité publique l'expropriation d'une partie des titres fonciers n°789 d'une superficie de 1134 m2 appartenant à Mr. Mansour Nacer, n°792 d'une superficie de 747 m2 appartenant à Mr. Yacer Mohamed Said et n°1010 d'une superficie de 216 m2 appartenant à Mme. Fatouma Djama Idriss sise à Ambouli en face du service de l'Agriculture en vue de l'élargissement de la Route Nelson Mandela.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Président de la République

